

## Règlement de la promotion „Les semaines bonus du Bingo“

### Généralités

1. „Les semaines bonus du Bingo“ désigne une loterie promotionnelle au cours de laquelle sont mis en jeu pour CHF 116'099.- de bons-cadeaux valables aux produits de la loterie virtuelle Bingo.
2. Swisslos, une coopérative de loterie ayant son siège à Bâle, organise cette campagne dans le territoire de la Suisse alémanique<sup>1</sup>, du Tessin et de la Principauté du Liechtenstein (territoire contractuel de Swisslos) conformément au présent règlement.
3. Le présent règlement complète les conditions à la participation aux jeux via la plateforme internet, les conditions générales de participation au Bingo, loterie virtuelle à tirage différé, et les règlements de „Moonshine“ et „Rock'n'Roll“, des variantes de Bingo, loterie virtuelle à tirage différé.

### Droit à la participation

4. La participation à la loterie promotionnelle „Les semaines bonus du Bingo“ implique la participation préalable à „Moonshine“ ou „Rock'n'Roll“, des variantes du Bingo, loterie virtuelle à tirage différé, proposées par Swisslos.
5. La loterie promotionnelle „Les semaines bonus du Bingo“ est divisée en quatorze tours clairement délimités:

Jour 1:	09.12.2019 de 09:00 à 21:00
Jour 2:	10.12.2019 de 09:00 à 21:00
Jour 3:	11.12.2019 de 09:00 à 21:00
Jour 4:	12.12.2019 de 09:00 à 21:00
Jour 5:	13.12.2019 de 09:00 à 21:00
Jour 6:	14.12.2019 de 09:00 à 21:00
Jour 7:	15.12.2019 de 09:00 à 21:00
Jour 8:	16.12.2019 de 09:00 à 21:00
Jour 9:	17.12.2019 de 09:00 à 21:00
Jour 10:	18.12.2019 de 09:00 à 21:00
Jour 11:	19.12.2019 de 09:00 à 21:00
Jour 12:	20.12.2019 de 09:00 à 21:00
Jour 13:	21.12.2019 de 09:00 à 21:00
Jour 14:	22.12.2019 de 09:00 à 21:00

---

<sup>1</sup> AG, AI, AR, BE, BL, BS, GL, GR, LU, NW, OW, SG, SH, SO, SZ, TG, UR, ZG, ZH

6. Du 09.12.2019 au 22.12.2019, toutes les participations validées entre 9h00 et 21h00 à „Moonshine“ ou „Rock’n’Roll“, des variantes de Bingo, loterie virtuelle à tirage différé, participent automatiquement à la campagne du tour correspondant, si tant est que le nombre maximum de bons-cadeaux de ce tour n'a pas été atteint.
7. La condition à l'acquisition d'une carte Bingo est que le participant possède un compte de jeu sur la plateforme de jeu de Swisslos. L'ouverture d'un compte de jeu est limitée aux personnes ayant leur domicile dans le territoire de Swisslos et étant âgées de 18 ans révolus.

## Tableau de gains

8. Les tours de la campagne „Les semaines bonus du Bingo“ sont dotés des cadeaux listés ci-après. Chaque jour avant 9h00, Swisslos communiquera sur [www.swisslos.ch](http://www.swisslos.ch) le tour valable. Chaque tour est appliqué une seule et unique fois au cours de la campagne.

Tableau de gains			
Participations par jour		15'000	
Tour	Gain	Nombre de gagnants	Dotation du tour
A	2 francs en bon-cadeau pour Bingo	2'142	Fr. 4'284
B	7 francs en bon-cadeau pour Bingo	1'363	Fr. 9'541
C	3 francs en bon-cadeau pour Bingo	2'500	Fr. 7'500
D	5 francs en bon-cadeau pour Bingo	1'500	Fr. 15'000
E	10 francs en bon-cadeau pour Bingo	750	Fr. 7'500
F	4 francs en bon-cadeau pour Bingo	3'000	Fr. 12'000
G	4 francs en bon-cadeau pour Bingo	1'875	Fr. 7'500
H	6 francs en bon-cadeau pour Bingo	1'000	Fr. 6'000
I	2 francs en bon-cadeau pour Bingo	2'500	Fr. 5'000
J	5 francs en bon-cadeau pour Bingo	1'500	Fr. 7'500
K	9 francs en bon-cadeau pour Bingo	1'666	Fr. 14'994
L	6 francs en bon-cadeau pour Bingo	1'250	Fr. 7'500
M	8 francs en bon-cadeau pour Bingo	937	Fr. 7'496
N	2 francs en bon-cadeau pour Bingo	2'142	Fr. 4'284
<b>TOTAL</b>		<b>24'125</b>	<b>Fr. 116'099</b>

Les prix ne donneront lieu à aucune contrepartie financière. La date limite de validité des bons-cadeaux est fixée au 31 janvier 2020.

## Tirage

9. Le backoffice de la plateforme de jeu [www.swisslos.ch](http://www.swisslos.ch) attribue automatiquement au cours de la campagne et selon les critères préétablis, les gains aux différentes participations ayant été validées à „Moonshine“ ou „Rock’n’Roll“, des variantes de Bingo, loterie virtuelle à tirage différé,. Chaque participation dispose des mêmes chances de gagner indépendamment du montant de son enjeu.

## Reçu

10. En cas de gain, le droit au gain est signalé au-dessus de la/des carte/s Bingo achetée/s.

### Herzliche Gratulation

Sehr geehrter Herr Di Chiara

Sie haben ein Internet-Spielguthaben für Bingo im Wert von CHF 2.50 gewonnen!

**Details**

- Sie können dieses bis zum 26.09.2018 auf [www.swisslos.ch](http://www.swisslos.ch) verspielen.
- Das Guthaben wird bei Ihrer nächsten Spielteilnahme automatisch eingesetzt.
- Das Guthaben ist nicht in bar auszahlfbar und nicht auf eine andere Person übertragbar



**Spielguthaben jetzt einsetzen:**



[> Zur Gutschein-Übersicht](#)



**Moonshine**

**Jackpot CHF 1'000.00**

Bei kompletter Karte innert 50 Kugeln.  
**Bingo-Pot CHF 4.50**  
Gewinnmuster: 1 komplette waagrechte Linie

Nächste Ziehung startet in:

**0:51**

Demo-Spiel

**Ihre Karte – Ziehung 1/1** [> Spielreglement](#)

B	I	N	G	O	C	A	R	D
11	35	48	50	67				
		38	52	69	79	84		
2	18	30	49					88



## Divers

11. Swisslos se réserve le droit d'apporter des modifications au présent règlement.
12. La participation à la campagne implique l'adhésion du participant au présent règlement.
13. En cas de divergences entre les versions française, italienne ou anglaise de ce règlement et la version allemande, seule fait foi l'édition allemande.
14. Le présent règlement est disponible auprès de Swisslos et consultable sur son site ([www.swisslos.ch](http://www.swisslos.ch)).
15. Le présent règlement est valable à compter du 9.12.2019.